



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 120040

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la reconnaissance universitaire de la médecine générale. Depuis 2004, la médecine générale a été reconnue comme une spécialité mais pour le moment les étudiants en médecine ne peuvent pas effectuer de stage dans cette spécialité. Or c'est près de 20 % de médecins généralistes qui partiront en retraite d'ici à 2020 et 50 % ne seront pas remplacés. Les internes et les enseignants souhaitent la création d'une filière universitaire de médecine générale pour concrétiser la reconnaissance de cette spécialité par la possibilité d'un stage en deuxième cycle pour que les étudiants choisissent en connaissance de cause. Les enseignants auraient un vrai statut officiel et seraient plus nombreux pour que ces soignants puissent avoir un enseignement de qualité. Cette création d'une filière permettrait également de laisser ouverte la possibilité d'une carrière universitaire et de recherche pour les nouveaux diplômés, pour faire avancer la médecine générale et assurer une formation continue des médecins ainsi que la mise en place de référentiel et d'indicateurs de santé. Il lui demande donc son avis sur cette question et les mesures que compte prendre le Gouvernement pour rassurer ces internes sur leur avenir ainsi que les élus locaux situés surtout en zones rurales sinistrées pour la continuité de la santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120040

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2330